

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 057-215703323-20230925-CM25092023PT12-DE

VILLE DE HOMBOURG-HAUT  
Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – M. DOME – Mme FARAONE – M. KIEFFER – Mme JAKUBIAK – M. ZINS – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – Mme TRENZ (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. ADELER – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. LAACHIR – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à Mme SCHLICKLING) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC).

**Point n°12 :** Fondation du Patrimoine – Collecte de dons pour la réhabilitation de la statue de Sainte Barbe et le nettoyage des statues des saints auxiliaires – Convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine

Madame STAUB, rapporteur :

Dans le cadre de sa politique de valorisation du Patrimoine, la Ville de Hombourg-Haut envisage la réhabilitation de la statue de Sainte Barbe et le nettoyage des autres statues des saints auxiliaires, la restauration et la valorisation du patrimoine architectural et historique de la commune demeurant un objectif constant de la politique culturelle municipale.

En effet, la cité médiévale de Hombourg-Haut abrite quatorze Saints Auxiliaires, disposés le long de la rue Sainte-Catherine, depuis l'emplacement des vestiges des remparts de l'ancien château jusqu'à la chapelle Sainte-Catherine, située derrière le cimetière. Cette succession de statues a été établie pour la première fois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et attirait les habitants des lieux et contrées voisines qui venaient en pèlerinage pour les miracles de ces saints guérisseurs, vus comme particulièrement secourables en particulier dans les situations d'urgence. Détruites par les vellétés anticléricales des révolutionnaires de 1789, elles furent remises à l'honneur à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sculptées dans un style naïf et rudimentaire, qui leur confère un charme particulier.

En juin 2019, la tête de la statue de Sainte Barbe a été victime d'un acte de vandalisme, entraînant sa perte.

La commune envisage de faire appel à l'Atelier Thomas VETTER de Neuwiller-lès-Saverne, spécialiste de la taille de pierre et de la sculpture, répertorié par le CAUE, pour réaliser une nouvelle tête de la statue de Sainte Barbe, tout en procédant à un nettoyage complet de l'ensemble des autres statues des Saints Auxiliaires et à un scannage de l'ensemble de ce petit patrimoine de pays. Le montant des travaux est estimé à 6 632 euros H.T.

La Ville de Hombourg-Haut a sollicité la Fondation du Patrimoine pour déclencher un processus de collaboration permettant d'induire de nouvelles solutions de financement (les statues n'étant pas protégées au titre des monuments historiques, elles ne peuvent pas bénéficier de subvention des services de l'État ou d'autres collectivités territoriales) et de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer ce patrimoine unique et insolite de notre commune. Il est rappelé que les dons collectés donnent droit à déduction fiscale. Ce partenariat avec la Fondation fait œuvre de mémoire en vue de transmettre aux futures générations un patrimoine de pays dont la conservation est la responsabilité de tous.

Considérant l'adhésion de la Ville de Hombourg-Haut à la Fondation du Patrimoine,

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « Finances » et « Affaires culturelles, patrimoine et cultes », le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'Atelier Thomas VETTER pour un montant de travaux à hauteur de 6 632 euros H.T. ;
- autorise l'engagement des travaux sous réserve de l'accord de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle (UDAP) ;
- approuve le lancement d'une souscription publique à destination des particuliers et entreprises relatives à ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de souscription à intervenir avec la Fondation du Patrimoine ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 26 septembre 2023

Le Maire,  
Laurent MULLER

